



Montagny, le 20 avril 2020

Préavis no 34/20 – Rapport sur les comptes de l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes pour l'année 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019.

Les comptes 2019 ont été soumis à un contrôle par la fiduciaire Fiduconsult SA, attestant leur conformité à la législation, et tout particulièrement celle sur la comptabilité des communes. Un exemplaire du rapport de cette dernière est à disposition pour consultation à l'administration communale.

La brochure des comptes qui vous est remise amène de nombreuses précisions aidant à la compréhension des chiffres.

Toutefois, nous complétons ces informations sur les points suivants :

Impôts

Les rentrées fiscales ont été inférieures aux prévisions budgétaires de Fr. 235'454.60 pour les personnes physiques (210.400.10 à 210.400.40) et de Fr. 290'084.15 pour les impôts bénéfice des personnes morales (210.401.10 à 210.401.30). Il est toujours très difficile d'évaluer les recettes telles que les droits de mutation, les successions/donations ainsi que les gains immobiliers.

Toutefois, la totalité du poste 210 « impôts » présente un déficit de Fr. 360'248.81 par rapport aux prévisions budgétaires.

Facture sociale et péréquations

Les comptes de la facture sociale y compris les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que de la péréquation sont basés sur les acomptes 2018 et sur le décompte final 2017.

Nous vous présentons ci-dessous le tableau y relatif :

	Facture sociale	Fds de péréquation net	Dépenses thématiques	Solde net des péréquations
Acomptes 2018	823'179.00	760'889.00	-112'527.00	1'471'541.00
Décompte 2018	817'045.00	672'202.00	-153'342.00	1'335'905.00
Différence	-6133.00	-88'687.00	-40'815.00	-135'635.00
Acompte 2019	942'526.00	762'741.00	-198'547.00	1'506'720.00

La comptabilité 2019 présente donc les acomptes 2019 ainsi que la différence 2018, soit un montant total de Fr. 1'371'085.00 (comptes 720.351 + 550.352 + 220.352 ./ 220.452).

Résultats comptables

Sur le plan financier, le résultat de l'exercice 2019 présente un bénéfice avant les écritures de bouclage; les charges courantes ont été largement maîtrisées, le décompte final 2018 de facture sociale et de la péréquation ont été favorables. Par contre, le poste net « Finances » est inférieur au budget.

Les comptes 2019 présentent un bénéfice avant amortissement, attributions et prélèvements aux fonds de réserve, de Fr. 48'766.20, ce qui représente une marge d'autofinancement de 1.30%.

Les écritures de bouclage, soit les amortissements, les attributions et les prélèvements aux fonds de réserve amènent la perte à Fr. 170'580.02, avec des charges de Fr. 4'831'40.34 et des revenus de Fr. 4'660'660.32.

Nous précisons ci-dessous le pourcentage des charges et revenus de la commune.

Répartition des charges

Charges totales 100.0%

Autorités et personnel	11.5%
Biens, services, marchandises	21.0%
Intérêts passifs	0.1%
Amortissement	4.2%
Participations cantonales et communales	52.3%
Aides et subventions	8.5%
Attributions aux fonds de réserve	2.4%

Répartition des revenus

Revenus totaux 100.0%

Impôts	53.0%
Patentes, concessions	4.0%
Revenus du patrimoine	8.6%
Taxes, émoluments, produits des ventes	16.2%
Parts à des recettes cantonales	5.3%
Participation de communes, associations et de tiers et autres	10.9%
Prélèvement sur les fonds de réserve	2.0%

Investissement du patrimoine administratif

Les comptes d'investissement pour l'année 2019 se présentent comme suit :

	<u>Travaux</u>	<u>Amortissement</u>
1410.17 Etude réaménagement Rte du Bey	5'015.70	
1410.18 Réaménagement Chemin des Haies		15'000.00 par compte de fonctionnement
1410.20 PDDE	16'567.80	46'066.20 par compte de fonctionnement 9'574.00 Subvention cantonale
1410.23 Réfection Chemin de la Vignette	46'997.60	46'996.60 par compte de fonctionnement
1410.25 Sécurisation et renaturation La Brinaz	56'177.55	
1410.26 Remplacement pont sur la Brinaz	2'355.95	
1430.17 Rénovation grande salle		20'000.00 par compte de fonctionnement
1430.18 Aménagement Ancien collège		11'000.00 par compte de fonctionnement
1620.01 Participation à la STEP	407'813.74	
	<u>534'928.34</u>	<u>148'636.80</u>
Augmentation des investissements		<u>386'291.54</u>
	<u>534'928.34</u>	<u>534'928.34</u>

Les investissements réalisés durant l'année 2019 ont été entièrement financés par la trésorerie générale.

Conclusions

Les attributions aux fonds financés par des recettes affectées sont de Fr. 71'537.855 pour le compte « Epuración des eaux usées », de Fr. 38'436.50 pour le compte « Réseau d'eau » et de Fr. 3'135.42 pour le compte « Ordures ménagères et déchets ». Un prélèvement de Fr. 46'996.60 au fonds de réserve Invest./travaux/achats divers pour amortir l'investissement de la réfection du Chemin des Haies

Vu ce qui précède, nous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2019 tels que présentés.

Ainsi approuvé par la Municipalité en date du 20 avril 2020 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire:

Frédéric Rohner

F. R. Rohner

R. Maradan

R. Maradan

